

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 21 juin 2017**

Objet : Subvention de fonctionnement 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un juin à quatorze heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le douze juin, se réunit en session ordinaire, salle du bureau, à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12 Pour

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST (Président)
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (2^{ème} VP)
Mr Christian HANUS (4^{ème} VP)
Mme Hélène ROME (5^{ème} VP)
Mr Yves RAYMONDAUD (7^{ème} VP)
Mr Alain LAGARDE (secrétaire)
Mr Nady BOUALI (suppléant de Mr Corrèia-6^{ème} VP)
Mr Pascal COSTE
Mr Nicole GLANDUS
Mr Mathieu HAZOUARD
Mr Christophe PATIER
Mme Valérie SIMONET

Conseiller départemental Haute-Vienne
Conseiller Agglo Bassin Brive
Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Vice-Président Conseil Départemental Hte-Vienne
Conseiller communautaire Tulle Agglo
Vice-Président Agglo Grand-Guéret
Président Département Corrèze
Adjointe au Maire de la Ville de Limoges
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Présidente du Conseil Départemental Creuse

Sont excusés :

Mr Gérard VANDENBROUCKE 1^{er} VP
Mme Hélène FAIVRE (3^{ème} VP) (et son suppléant)
Mr Christian PRADAYROL (et sa suppléante)

Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse
Vice-Président Agglo Bassin Brive

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, le dispositif d'aide à l'installation de liaison haut-débit par satellite ou par wifi dans le cadre du SDAN pilote, mis en place en 2014, en référence à la délibération n°358 du 31 janvier 2014 ci-jointe, se poursuit en 2017. Ces aides peuvent être versées à des personnes de droit privé et des personnes de droit public.

Comme présenté lors du vote du budget, l'enveloppe initiale de 100 000 euros n'a été consommée qu'à hauteur de 43 082 € sur les exercices de 2014 à 2016.

En référence à l'historique des sommes versées sur les exercices précédents, ont été inscrits 15 000 € au BP 2017. Le solde de l'enveloppe (41 918 €) pourra être reporté, le cas échéant sur les prochains exercices.

Les crédits correspondants ont été inscrits au budget aux articles 657348 et 6574, en section de fonctionnement.

D'ordinaire cette délibération est présentée en même temps que le vote du budget ; elle n'a pas été transmise et doit donc faire l'objet d'une décision.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical, décident à l'unanimité :

- **du versement, sur l'exercice 2017, d'une subvention de fonctionnement dans le cadre de l'aide à l'installation de liaison haut débit par satellite ou par wifi, en référence à la délibération N°358 du 31 janvier 2014, et d'un montant maximum de 15 000 €,**
- **de donner pouvoir au Président pour établir la liste des bénéficiaires et signer tous les arrêtés nominatifs ainsi que les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié p**

